

## Accord de Confidentialité

# ToUrnoi de RoBOtique et d'Intelligence Artificielle



Le présent accord de confidentialité concerne les parties suivantes :

- L'équipe participante
- Les organisateurs de TURBO-IA 2023

sur les points suivants :

## 1. Objet de l'Accord

Le présent accord de confidentialité ("l'accord") vise à régir la **confidentialité** et la **protection des informations confidentielles** qui seront échangées entre une équipe participante et les organisateurs durant TURBO IA 2023.

Cet accord régit également la confidentialité et la protection des **livrables** de TURBO IA 2023.

## 2. Définitions

- **"Équipe participante"** : désigne tous les membres d'une équipe et l'établissement scolaire et/ou universitaire dont l'inscription à TURBO-IA 2023 a été validée par les organisateurs.
- **"Organisateurs"** : désigne l'association ELIT, l'Université Virtuelle d'Abidjan et la tech startup DAKMOTION
- **"Livrables"** : désigne tout document produit par une équipe participante susceptible d'être évalué par le jury de TURBO-IA 2023. Il s'agit notamment de :
  - documents de spécifications fonctionnelles et techniques,
  - documents de conception
  - documents de tests
  - vidéos et images de présentation
  - Codes source
- **"Informations confidentielles"** : désigne toute information ou document, qu'elle/il soit écrit(e), oral(e) ou sous toute autre forme, qui est considéré(e) comme confidentiel(le) et qui est divulgué(e) par une équipe participante ou les organisateurs. Il s'agit des :
  - informations à caractère personnel,
  - livrables
  - vidéos et images échangés entre équipes participantes ou transmis par une équipe participante aux organisateurs

durant et après la compétition TURBO IA 2023.

- **"Partie émettrice"** : désigne la partie qui émet les informations confidentielles aux autres

parties.

- **"Partie réceptrice"** : désigne la partie qui reçoit les informations confidentielles des autres parties.
- **"Partie divulgatrice"** : désigne la partie qui divulgue les informations confidentielles reçues de la partie émettrice.

### 3. Engagement de Confidentialité

- Chaque partie s'engage à maintenir la confidentialité des informations confidentielles qui lui sont divulguées par l'autre partie, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver la confidentialité des informations.
- Chaque partie s'engage à n'utiliser les informations confidentielles que dans le cadre du concours TURBO-IA, et à ne les divulguer à aucun tiers, sauf avec le consentement écrit de l'autre partie.
- Les parties s'engagent à protéger les Informations confidentielles contre toute divulgation, vol, copie, utilisation ou accès non autorisé.
- Les parties s'engagent à informer immédiatement la partie émettrice de toute divulgation, perte, vol, copie, utilisation ou accès non autorisé aux Informations confidentielles.
- Toute équipe participante s'engage à ne stocker et/ou exporter les livrables que sur des supports et répertoires autorisés et/ou fournis par les organisateurs.

### 4. Exceptions

Les obligations de confidentialité de chaque partie ne s'appliquent pas aux informations confidentielles qui :

- étaient déjà en possession de la partie réceptrice avant leur divulgation par la partie divulgatrice
- sont devenues publiques sans faute de la partie réceptrice
- ont été obtenues de manière licite auprès d'un tiers qui a le droit de les divulguer

## 5. Propriété Intellectuelle

Toute équipe souhaitant participer à TURBO-IA 2023 est tenue d'accepter l'utilisation des livrables fournis à des fins de développement de produit par les organisateurs.

Tout produit développé par un des organisateurs et émanant des livrables fournis dans le cadre du tournoi devient la propriété intellectuelle de l'organisateur.

## 6. Durée de l'Accord

Le présent accord prend effet à compter de la date de la dernière signature par les parties prenantes et reste en vigueur pendant cinq ans, automatiquement renouvelable sauf si l'une des parties décide de le dénoncer par écrit via une lettre recommandée.

## 7. Loi Applicable et Jurisdiction Compétente

Le présent accord est régi par le droit applicable en Côte d'Ivoire. Tout litige découlant du présent accord sera soumis à la juridiction exclusive des tribunaux de Côte d'Ivoire.



.....  
Lieu / Date

.....  
**L'équipe participante**

.....  
Lieu / Date

.....  
**ELIT**  
M. Mohamed CISSOUMA,  
Président ELIT

.....  
Lieu / Date

.....  
**UVCI**  
Prof. Tiémoman KONE  
Directeur Général

.....  
Lieu / Date

.....  
**DAKMOTION S.A.R.L**  
Dr.-Ing Aboubacar Kader DIARRA,  
Président Directeur Général